

UN CONTEXTE POLITIQUE NOUVEAU

DE NOUVELLES RESPONSABILITES POUR LA CGT

Les dernières élections présidentielles ont porté Nicolas Sarkozy au pouvoir. Durant toute sa campagne électorale placée sous le signe de la « rupture » il a développé un programme ultra-libéral s'en prenant clairement à l'ensemble du monde du travail et notamment au droit de grève, au Code du travail, aux 35h, aux chômeurs, au droit à la santé, à l'école, aux fonctionnaires, aux sans papiers...

Sitôt élu, il a réaffirmé que ses engagements seront tenus à la grande satisfaction des organisations patronales MEDEF et CGPME qui lui ont offert sur le champ leur concours pour la mise en œuvre rapide de son projet présidentiel.

La composition du 1^{er} gouvernement annonce sans ambiguïté la politique qui sera menée, celle d'un gouvernement tout acquis aux intérêts bien compris du patronat.

Les salariés du privé et du public, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi ont tout à craindre de l'application d'un tel programme.

Ils sont déjà confrontés quotidiennement aux effets d'une politique résolument antisociale : réforme des retraites, baisse du pouvoir d'achat, délocalisations, attaques contre les services publics ; suppression d'emplois de fonctionnaires...

La nomination d'un ministre chargé « du budget, des comptes publics et de la fonction publique » montre que l'approche du nouveau gouvernement s'éloigne de la vision qui est la notre d'une manière encore plus forte qu'auparavant. De même l'existence d'un secrétaire d'Etat chargé « de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques » montre que l'idée même d'une gestion des services publics qui ne soit pas marquée par la recherche de la rentabilité lui est complètement étrangère.

Le MINEFI nouvelle formule sera, comme durant cette dernière période, au cœur des réformes et servira d'exemple pour les autres ministères ; réforme de la fiscalité, abandon et externalisation des missions, regroupement des services, fermeture de postes.

Pour les personnels de tous grades ce sera la poursuite des remises en cause des droits et garanties statutaires (rémunérations, carrières, avancement).

Dans ces conditions, seule une activité syndicale permanente, offensive, rassembleuse, à l'écoute des personnels peut constituer le rempart contre les mauvais coups qui seront portés.

Cela pose de nouvelles responsabilités au mouvement syndical et, en particulier, à la CGT qui ne manquera pas de les assumer.